

aucun caractère officiel. Il ne reste rien pour constater ce dépôt, que la bonne foi du dépositaire qui peut lui-même décéder avant le testateur. Et combien il est facile aussi à ce dépositaire de s'entendre, après la mort du testateur, avec quelques uns des héritiers dépossédés ou mécontents, moyennant rétribution pour faire disparaître un testament olographe. Avec le notaire, il n'y a plus de ces craintes puisque l'acte de dépôt de même que le testament forment partie de ses minutes et qu'il en a toute la responsabilité de son vivant et qu'après sa mort l'Etat en prend possession.

On objectera peut être, que bien des gens font des testaments olographes afin de pas laisser savoir même à leur notaire leurs dernières volontés.

Mais on remarquera que dans le projet de loi Trudel le testateur est laissé à sa libre volonté de faire le dépôt ou non.

Il semble que le dépôt des testaments olographes ou autres chez le notaire découle naturellement de leurs fonctions. Que peut-on objecter à ce système ?

Il a toutes les bonnes raisons du monde au contraire de l'accepter car il fera disparaître les dépenses considérables et les ennuis de la vérification, et il assurera d'une façon encore plus certaine le testateur que ses dernières volontés ne deviendront point la proie de quelques héritiers avides qui seraient enchantés de les faire disparaître.

Il y a, dans tout cela, plus qu'une question de finances, il y va de la moralité et du bon ordre public.

Quelques uns de nos législateurs ne se chargeront-ils pas de ce projet de loi ?

Le fait qu'il a été rejeté une première fois ne veut rien dire. Il est d'exemple que toutes les mesures de réformation ne sont presque jamais acceptées la première fois qu'elles sont présentées devant une législature.

Si les réformateurs s'étaient découragés devant un premier obstacle, nous en serions encore pour bien des choses aux systèmes du moyen âge. L'honorable M. Marchand a présenté devant les chambres son projet pour abolir la continuation de communauté pour la première fois en 1884. Il est revenu à la charge en 1885 et 1886, sans plus de succès. Avec une persévérance qui l'honore, il continua en 1894, fit des discours, publia des mémoires, agita l'opinion pu-